

Entre deux Lacs

Rivière-Bleue - Volume 49, Numéro 3 - Novembre 2024



Dans ce numéro :

Page 3 Chronique municipale
Communications

Page 4 Des nouvelles de votre biblio

Page 6 La vieille Gare
Club de Randonnées Appalaches

Page 10 FADOQ
Chronique de la Gare

Page 13 Cercle des Fermières Riveraines
Petites annonces

Page 19-20 Calendriers

Mot du comité du journal

Nous vous rappelons que notre journal est aussi disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.riviere-bleue.ca. Vous y trouverez les textes avec les photos en couleurs. Vous cherchez un article d'un mois précédent? Vous pouvez le retrouver sur le site puisque nous conservons les publications des dernières années.

Si vous connaissez quelqu'un de l'extérieur qui aimerait recevoir une copie de notre journal, faites-lui connaître cette possibilité. C'est une excellente façon de savoir ce qui se passe chez nous.

Merci de favoriser la diffusion auprès de nos anciens citoyens.

Le comité du journal

JOURNAL ENTRE DEUX LACS
32, RUE DES PINS EST
RIVIÈRE-BLEUE (QUÉBEC) G0L 2B0
PUBLIÉ MENSUELLEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE EN 200 EXEMPLAIRES
PHOTOCOPIÉ À LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE
DÉPÔT LÉGAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

COMITÉ INFORMATION
CHRISTIANE ROY, CONSEILLÈRE RESPONSABLE
VANESSA LANDRY, MONTAGE ET IMPRESSION
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LAURETTE BEAULIEU,
HUGUETTE MASSÉ ET CHRISTIANE ROY

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

DATE DE TOMBÉE :
Prochaine tombée du journal : 6 décembre 2024
Pour une publication le : 18 décembre 2024



La Municipalité vous informe :

1^{er} mardi Séance du conseil municipal
2^e lundi Séance de la MRC

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
3 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h à 12 h

Courriel : info@riviere-bleue.ca
Site Web : www.riviere-bleue.ca
Téléphone : 418-893-5559

Chronique municipale



Voici le résumé des principaux sujets et résolutions du conseil pour le mois de novembre 2024.

Résolutions :

- Avis de motion -règlement numéro 2024-468 sur l'entretien, l'occupation et la salubrité des immeubles
- Projet de règlement numéro 2024-468 sur l'entretien, l'occupation et la salubrité des immeubles
- Approvisionnement en biomasse forestière
- Location des suites du Presbytère → Amende pour non-respect des conditions générales
- Appropriation des surplus 2023 produits aux différentes réserves

- Refus offre de paiement dossier Intact assurance
- Demande de déneigement d'un chemin privé
- Mandat à Me Philippe D'Amours avocat de procéder à la récupération des arrérages de taxes au moyen de la vente en justice de l'immeuble
- Offre de service de Morency, Société d'avocats – Services professionnels en droit municipal pour 2025
- Affectation d'une partie du surplus au paiement d'un compresseur pour le système de réfrigération de l'aréna
- Offre de service de Castonguay, société d'avocats Inc.
- Modification de la résolution 24-09-140

Le texte de ces procès-verbaux se trouve sur le site WEB de la Municipalité de Rivière-Bleue à l'adresse suivante : www.riviere-bleue.ca.

Communications

Halloween



Lors de la soirée de l'Halloween c'est plus de 60 jeunes qui sont venus chercher des bonbons devant l'aréna!
Merci de votre participation!



Marie-Ève Nadeau,
Adjointe de direction

Grand'Messe

La Grand'Messe a tenu vendredi le 1^{er} novembre son premier « souper traiteur ». Pour cette première édition, notre choix s'est arrêté sur Julia Service de traiteur. Une première expérience qui a attiré une quarantaine de personnes. Merci à tous ceux et celles qui ont participé et surveillez notre page Facebook pour connaître la date de notre prochain « souper traiteur »!



Marie-Ève Nadeau,
Adjointe de direction

Des nouvelles de votre biblio

Les bibliothèques municipales, lieux de savoir en zones rurales

Les bibliothèques municipales sont parfois le seul service de proximité qui reste dans les zones rurales, selon le réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent. C'est pourquoi des bénévoles veulent diversifier le plus possible leur offre pour assurer la survie de ce lieu de savoir.

La collection de livres du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent s'élève à près de 250 000 ouvrages.

L'organisme, dont la mission est de soutenir les bibliothèques des municipalités de moins de 5000 habitants, a aussi comptabilisé près de 1500 animations, conférences et activités culturelles dans

les 98 bibliothèques municipales de la région en 2023-2024.

Il n'y a pas de petite bibliothèque, il n'y a que des bibliothèques, affirme Nathalie Bellemare, directrice du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent. La population du Bas-Saint-Laurent qui s'élevait à près de 200 000 en 2022 n'a rien à envier à celle de Montréal, selon elle.

Quant à elle, la Grande Bibliothèque a un inventaire 1,6 million de livres imprimés disponibles pour le prêt. Au Bas-Saint-Laurent, on a un ratio de 1,75 livre par habitant, souligne-t-elle.

Elle affirme cependant que la bibliothèque, c'est aussi un service de proximité.

Ce lien de proximité est important, parce que beaucoup de services ont été fermés dans les dernières années : les guichets automatiques, les dépanneurs. C'est parfois le seul service de proximité qui reste dans la plupart des endroits, explique Nathalie Bellemare.

"Les bibliothèques municipales, c'est plus qu'important, c'est essentiel, parce que c'est souvent le seul lien avec le milieu culturel que nous avons dans nos petites municipalités." Une bénévole.

La bibliothèque, c'est un lieu qui prend la couleur de chaque municipalité. Le comité, la municipalité, les habitants vont y donner leur couleur en fonction de leurs intérêts. C'est quelque chose que les citoyens des petites municipalités peuvent se permettre contrairement à une bibliothèque d'une grande ville, ajoute Mme Bellemare.

Une histoire de cœur

La majorité des 98 bibliothèques municipales du Bas-Saint-Laurent sont maintenues à bout de bras par des bénévoles.

C'est vraiment des gens qui sont là de cœur. C'est vraiment un bénévolat qui est de longue haleine, souligne Nathalie Bellemare.

SOURCE : DE RADIO-CANADA / VERONIQUE DUVAL

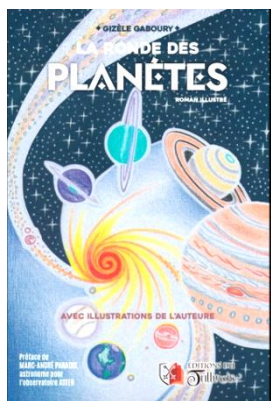
Rencontre avec l'auteure Gizèle Gaboury

L'auteure, viendra nous rencontrer **vendredi le 6 novembre à 19h.** pour nous présenter son récit illustré *La Ronde des planètes*.

« En 2017 s'est présenté un appel à projets à la MRC de Témiscouata, en partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications ; des projets à réaliser, dans le but de valoriser la lecture et l'écriture auprès des jeunes. Comme artiste du Répertoire Culture-Éducation, je connaissais déjà quelques écoles et leurs classes respectives. Deux classes de l'école de Rivière-Bleue me sont alors apparues comme bonnes candidates pour mon projet, par deux constats : Une petite fille de cinquième année et un petit garçon de sixième année m'ayant démontré un intérêt marqué pour l'astronomie. »

« Suite à cette expérience pédagogique auprès des élèves de la classe de madame Lafrance, il m'a fallu 7 ans pour créer cette petite œuvre papier; étudier, imaginer, écrire et illustrer, comme une murale d'envergure qui se dépeint par les mots ! Je vous l'offre donc. Vous pourrez l'approprier, à vos côtés, pour des moments de tranquillité, d'évasion, de poésie et de science, de découverte. *La Ronde des planètes*, 216 pages et 33 illustrations. Je vous souhaite maintenant : Bon voyage ! »

Gizèle Gaboury,
Artiste en arts visuels et auteure



GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

ENSEMBLE, POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS TOUS LES MILIEUX.

Dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroulera du 8 au 24 novembre et qui met à l'avant-plan nos tout-petits entre 0 et 5 ans, la bibliothèque de Rivière-Bleue souligne l'évènement en organisant une rencontre avec la clientèle concernée (parents et ou responsable de familles de garde d'enfants de 0-5ans).

Cette rencontre aura lieu le 20 novembre à 15H00 à votre bibliothèque

Conte, connaissance des lieux et des livres et jeux de société seront au rendez-vous.

On vous attend!

La bibliothèque est un lieu d'exception, au cœur de nos communautés, qui communique un vecteur de développement d'importance, la lecture, son accessibilité et sa promotion. Plus nos jeunes la fréquenteront tôt, plus l'importance de la lecture teintera leur parcours.

Ateliers d'initiation à l'acrylique à votre bibliothèque "RAPORTÉ"

Offerts gratuitement par le réseau d'éclaireurs, les ateliers seront donnés par Catherine Soucy
Matériel fourni au complet.

Maximum 10 personnes.

On peint une nature morte (fruits) à l'aide d'un modèle. Il y aura des modèles différents.

Quand? Les 5 et 12 février 2025 (mercredis pm)

Inscriptions : 418-893-5686

LE RÉSEAU
D'ÉCLAIREURS

Prêt de livres numériques

Connectez-vous à pretnumerique.ca pour emprunter gratuitement des livres numériques et

audio numériques. **Nombre d'emprunts maximum :**
5 **Durée de prêt :** 3 semaines

Il est possible de faire des **suggestions d'achat** :
Pour ce faire, veuillez transmettre le titre, l'auteur,
votre nom et votre numéro d'abonné. Bonne lecture!

Horaire de la bibliothèque : les mardis soir de
18h 30 à 20h, les mercredis de 13h 00 à 15h et les
dimanches de 15h à 17h.

Venez donc découvrir nos nouveautés et un grand
choix de volumes pour grands et petits.

Bonne lecture!

Christiane Roy, responsable de la biblio

La vieille Gare



LA VIEILLE
GARE
DE RIVIÈRE-BLEUE

Nous sommes heureux de vous recevoir à notre
Souper de Noël le 23 novembre 2024 à 17h30 au
complexe sportif de Rivière-Bleue.

**Délices du temps des fêtes, animation musicale au
menu et soirée dansante avec Linda Charest**
Souper et soirée dansante : 28.00\$
Enfant 7 à 12 ans : 10.00\$
**Soirée dansante seulement : 10.00\$ à partir de
20h.**

Vous pouvez vous procurer les cartes :

- Au bureau de la municipalité
- Pharmacie Gabrielle Ouellet

Ou auprès des membres de la Corporation du
Patrimoine de Rivière-Bleue

Vous pouvez aussi réserver une table ou pour achat de
carte sur Info@garederivierebleue.com



Au plaisir de vous recevoir

*Francine Gauthier coordonnatrice,
Corporation du Patrimoine*

Randonnées Appalaches

**Des nouvelles du conseil d'administration du Club
de randonnées Appalaches**

Le Club de randonnées Appalaches de Rivière-Bleue a
tenu son assemblée générale annuelle le 23 octobre
dernier à la bibliothèque Jacques Langlais de Rivière-
Bleue.

Les membres ont été conviés à y assister par la voie
des canaux de communication habituels (notamment,
journal de Rivière-Bleue, diverses pages Facebook).
Pour être membre, il suffit de demander sa carte de
membre annuelle au coût de 2 \$ à madame
Dominique Samson, secrétaire du Club ou à tout autre
administrateur du Club qui se chargera de relayer le
dossier.

Afin d'assurer une continuité dans la gestion du Club,
chaque année, une partie du conseil d'administration
est en élection. Les mandats sont de deux ans. Les

postes qui étaient en élection cette année étaient ceux du président, du secrétaire et du 1^{er} conseiller.

Madame Marielle Landry a été élue à l'unanimité comme présidente pour un 4^e mandat de même que madame Dominique Samson, à titre de secrétaire, administratrice depuis maintenant deux ans. Le poste de 1^{er} conseiller demeure vacant. Toute personne intéressée à occuper ce poste est chaleureusement invitée à communiquer avec l'un des administrateurs du Club!

Bientôt 50 ans!

Saviez-vous que le Club de randonnées Appalaches existe depuis près de 50 ans? C'est en 1974 que cet anniversaire sera célébré avec grande fierté!

Soulignons ici l'approche visionnaire des administrateurs de l'époque qui ont voulu doter Rivière-Bleue d'un lieu de pratique d'activités de plein air dans un cadre naturel d'exception : d'abord, le ski de fond, puis la raquette, et enfin la randonnée.

Plus récemment, le Parc Nature du Lac Long est né de cette volonté de permettre à la population riveraine et des environs de pratiquer des activités de plein air aux abords du Lac Long, d'y apprécier la faune et la flore, et aussi de pouvoir compter sur certains mécanismes de protection d'une partie du Lac Long aux abords de la portion terrestre du Parc.



Sur la photo, de gauche à droite : monsieur Alain Bossé, vice-président, madame Marielle Landry,

présidente, monsieur Denis Landry, trésorier, madame Dominique Samson, secrétaire, monsieur Denis Bouchard, administrateur. Monsieur Jean Lebrun, administrateur, était absent lors de la prise de la photo.

*Dominique Samson, secrétaire
Club de randonnées Appalaches*

La Grande Marche Pierre Lavoie à Rivière-Bleue!



Le dimanche 20 octobre dernier s'est tenue la Grande Marche Pierre Lavoie à Rivière-Bleue.

Quatre-vingt-seize (96) personnes, dont une vingtaine de jeunes, se sont inscrites à l'événement par cette belle journée ensoleillée. Un franc succès!

La conseillère municipale, Véronique Bossé, était présente et a livré un discours d'ouverture empreint d'enthousiasme.

Une boucle de 2.5 km a été proposée aux personnes participantes dans les rues de la municipalité. Un bon tour de ville! Plusieurs personnes ont opté pour un 2^e tour.

Tirage de prix de présence et collation ont clôturé le tout.

On se donne rendez-vous l'an prochain. Ce sera le 19 octobre!

Petits conseils pratiques pour rendre l'expérience encore plus agréable : prévoir plusieurs couches de vêtements, que l'on peut enlever ou ajouter selon le temps, avoir une bouteille d'eau et de bonnes chaussures de marche.

*Dominique Samson, secrétaire
Club de randonnées Appalaches*

Deux projets d'aires protégées déposés par le Club de randonnées Appalaches

Le Club de randonnées Appalaches a voulu saisir l'occasion de l'appel à projets du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour déposer deux propositions d'aires protégées, une pour le Parc nature du Lac Long et l'autre pour le Beau Lac.

Aire protégée – Parc Nature Lac Long

Le territoire public autour des sentiers Le Bootlegger est en effet un lieu de choix pour y établir une aire protégée en y incluant les îles et le plan d'eau de faible profondeur qui le borde. La proposition a été jugé recevable par le MELCCFP et fera l'objet de consultation publique en 2025.

Même si la superficie de l'aire demandée fait moins d'un km carré soit une quantité relativement faible en regard de l'objectif d'atteindre 30% de la superficie du Québec, elle représente pour Rivière-Bleue un territoire intéressant où la population locale et touristique pourra profiter pendant longtemps des sentiers pédestres et de raquettes l'hiver et accéder

gratuitement à l'ensemble du Parc nature et à ses vues imprenables sur le lac Long.

La MRC de Témiscouata compte aussi compléter la réserve de biodiversité à laquelle correspond notre demande d'aire protégée en y ajoutant 2 km² de lots intra-municipaux qu'elle contrôle dans une proposition qu'elle a aussi acheminé au MELCCFP. L'ensemble pourrait éventuellement devenir un parc régional tel que souhaité par le Club.

Aire protégée – Projet Beau Lac

Le Beau Lac a également sa belle part pour la randonnée, la raquette, le ski de fond hors-piste, l'observation de la flore, de la faune et des paysages montagneux qui bordent ce lac, le plus sauvage du Témiscouata.

Le dépôt d'une demande d'aire protégée pour le Beau Lac vise principalement deux objectifs : maintenir, voire valoriser le Sentier Trois Frontières (incluant le tronçon de la Pointe-à-Moitié) actuellement en usage pour les différentes clientèles (conducteurs de VTT, chasseurs, randonneurs, raquetteurs, fondeurs, baigneurs, cyclistes, etc). Et bien sûr, veiller à protéger la qualité de l'eau du Beau Lac qui montre des signes de stress préoccupants car l'eau des lacs et des rivières du Québec fait partie des aires que l'on peut protéger; elle est la plupart du temps considérée comme un territoire public.

Le Beau Lac est un symbole fort de l'existence de l'Acadie des Terres et Forêts, à la jonction des trois frontières (Maine, Québec, Nouveau-Brunswick). Il a aussi beaucoup d'histoires autochtones à raconter. Faut-il rappeler qu'aux pieds du Beau Lac, en août 2014, des représentants de la Première Nation

Wolastoqiyik Washsipekuk (Malécites) ont marqué l'ouverture officielle du Congrès mondial acadien, en accueillant les nombreux dignitaires provenant du Canada et des États-Unis qui, pour plusieurs d'entre eux, se sont en partie déplacés sur les lieux par la voie navigable du Beau Lac et des cours d'eau qui y sont reliés.

Le territoire visé par la demande d'aire protégée inclut les eaux du Beau Lac du côté québécois, le territoire public avoisinant aux abords du Beau Lac, situé à Rivière-Bleue, et également les eaux de la rivière Saint-François du côté québécois, et celles de la rivière Bleue et petite rivière Bleue, sur le territoire de Rivière-Bleue.

Nous visons la pérennité des usages de villégiature sans altération de la biodiversité et des habitats qui composent ce territoire, tout en privilégiant une approche de collaboration avec les industries actuellement actives sur ce territoire (acériculture, agriculture, foresterie). **Des acteurs majeurs du monde économique du secteur appuient d'ailleurs ce projet porteur pour la région.**

Le projet a été déposé le 14 octobre dernier; il a été jugé recevable par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Une résolution de la MRC est nécessaire d'ici au plus tard le 29 novembre pour que le projet soit étudié par le MELCCFP. Cette résolution de la MRC permettrait spécifiquement à ce que le projet soit étudié plus en profondeur par le gouvernement québécois, ce qui constitue une occasion rare, à saisir, pour mieux connaître ce lieu de nature, ses enjeux, ses spécificités; il ne s'agit aucunement d'un

engagement d'appui au projet par la MRC, mais plutôt d'une manifestation d'ouverture à un projet porté par des citoyens engagés. Il est souhaité fortement que la MRC puisse permettre à ce projet d'être étudié par le gouvernement du Québec pour ensuite être discuté et défini par les acteurs régionaux.

C'est au printemps 2025 que tous les projets retenus par le gouvernement seront remis aux régions concernées pour que des travaux de concertation aient lieu afin que les communautés régionales décident ensemble de ce qu'elles veulent en faire : définition du territoire, de ses usages, plan de conservation, etc.

Un rendez-vous pour lequel on a répondu : présents!

À ces deux lieux de nature magnifiques de Rivière-Bleue et de Saint-Marc-du-Lac-Long, s'ils sont retenus comme aires protégées, on leur donne alors cette opportunité inouïe de pouvoir compter sur les experts de l'État pour les doter d'un plan de conservation finement ficelé, porteur pour l'avenir, sur la base de données scientifiques à jour, et tenant compte de l'opinion des acteurs du milieu.

Les acteurs du milieu ont besoin de cette aide spécialisée pour structurer la conservation de ces deux joyaux naturels, et leur donner un cadre de fonctionnement pouvant s'échelonner dans le temps, une vision et une mission d'avenir. Des jalons importants ont été posés pour préserver les territoires du Parc Nature du Lac Long et du Beau Lac. Ces plans de conservation souhaités pourront éventuellement agir significativement sur le renouvellement des

ressources naturelles qui sont à la base de la pratique de nombreuses activités récréatives et économiques.

*Jean Lebrun, administrateur
Dominique Samson, secrétaire
Club de randonnées Appalaches*

FADOQ

À qui la chance?

Pour devenir membres du Club de l'Âge d'Or de Rivière-Bleue, il en coûte présentement 25\$ pour un an ou 45\$ pour 2 ans. La FADOQ provinciale nous demande de vous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, il en coûtera 30\$ pour un an et 60\$ pour 2 ans. Profitez-en d'ici le 31 décembre 2024, Contactez Lise au 581 656-0777.

*Lise Bérubé, secrétaire
Club de l'Âge d'Or de Rivière-Bleue*

Chronique de la Gare

Retour vers le passé

En parcourant nos archives, il nous arrive de trouver des faits, des anecdotes, des statistiques, en fait, de véritables trésors qui éclairent la vie d'autrefois à Rivière-Bleue. En voici un pour vous...

Le Club d'artisanat Riverain

2. Les années à la gare



Bibiane Landry Gagnon

Dès 1976, le Club d'artisanat Riverain entreprend des démarches pour acquérir la gare du CN. À ce moment-là, des rumeurs circulent que cette gare sera fermée dans les années suivantes et qu'elle sera démolie

pour connaître le même sort que toutes les autres gares du Transcontinental. Madame Landry Gagnon présentait que ce bâtiment patrimonial serait l'endroit idéal pour accueillir un centre d'artisanat. Le 21 mai 1976, une première lettre est donc adressée à Gérard Clavet, Roadmaster à Edmundston, signalant au CN l'intérêt du Club pour: conserver l'immeuble, l'acquérir pour 1\$, le garder tel quel et en faire un centre culturel et artisanal. Cet Intérêt sera soutenu par la municipalité (résolution du 9 août 1976) et appuyé par le député fédéral de l'époque, C.E. Dionne (lettre du 19 août 1976).

Le 4 octobre, dans une autre résolution, la municipalité propose et adopte d'acheter elle-même la gare pour 1\$, plus 1\$ annuel pour la location du terrain; un local de 10' par 15' serait réservé pour les voyageurs puisque le service est encore maintenu. Finalement le 4 mars 1977, le CN fait parvenir à la municipalité une entente; elle lui louerait le terrain et le bâtiment pour 1\$/année avec un bail renouvelable aux 5 ans, ceci assorti de plusieurs exigences: l'exploitation confiée au centre d'artisanat exclusivement, l'entretien et les réparations aux frais du locataire, une assurance combinée de responsabilité et dommages de 1 million, l'obligation de protéger les lignes téléphoniques et

télégraphiques, etc. La municipalité n'accepte pas ces exigences et les pourparlers en restent là.

EN 1979 le CN met fin à son service passager à la gare de Rivière-Bleue, la dernière du Transcontinental. Dès mars 1980, le Comité d'artisanat Le Riverain et la Municipalité de Rivière-Bleue reprennent leurs démarches auprès du CN. Des sollicitations sont envoyées à la députée fédérale Eva Côté et au Ministre des transports, Luc Pépin. Cependant, rien ne peut être fait sans l'accord de la Commission canadienne des transports. Ce n'est qu'en février 1981 que la permission de vendre l'immeuble sera accordée.

Un bail à durée indéterminée est établi le 16 juin 1981: la Municipalité achète la gare pour 1\$, le terrain est loué pour 1\$. La municipalité peut prendre possession immédiatement du bâtiment bien que le bail de location du terrain soit encore en préparation. Ce bail pour le terrain sera à durée indéterminée. Dans la même situation, Saint-Pascal doit renouveler tous les 5 ans le bail de location du terrain! Bien des clauses sont établies, mais la première est très précise: «...le Locataire se servira des lieux loués et les occupera pour les fins suivantes seulement, c'est-à-dire: -Emplacement pour un site touristique et un musée seulement.»

Je tiens à souligner ici le travail des deux personnes qui ont mené à bien cette saga: madame Bibiane Landry Gagnon pour le Club et monsieur Claude Dubé, secrétaire de la municipalité.



La gare en 2005

C'était parti! Des ententes furent signées:

- un contrat de prêt d'équipement entre la Municipalité et le Club pour confier à celui-ci l'occupation de la gare pour ses activités propres et pour toutes autres activités « sociales, culturelles, charitables, éducationnelles, récréatives et communautaires qui rencontreront les objectifs du Club d'artisanat » (1^{er} février 1982) Cette entente sera remplacée en 2007 par celle entre le Club et la Corporation du patrimoine, chargée désormais par la Municipalité de la gestion de la gare.

- un contrat de prêt d'équipement entre le Club et madame Georgette Gagné afin d'installer un musée dans la partie hangar. Madame Gagné opérait déjà un musée privé **Le Domaine des pionniers**. Les plus belles pièces de sa collection ont donc été déplacées à la gare.

- en 1982 une première demande de classement a été envoyée au Ministère des Affaires culturelles, demande restée sans suite. En 2024, le CA de la corporation du patrimoine a décidé de renouveler cette demande; Denis Landry et Aubert Landry du Comité histoire et patrimoine y travaillent depuis.

Cette gare, en 1981, avait besoin de beaucoup d'amour. Madame Gagnon a donc lancé deux projets:

- La bel' gare** (30 mars 1981) pour la rénovation de la gare. Un projet ambitieux auprès du Ministère des affaires culturelles qui offrait un programme intitulé -Utilisation du patrimoine bâti à des fins collectives-. Un projet totalisant 43 017\$ dont 28 017\$ avaient été demandés au Ministère. Aucun document ne permet de penser que le Ministère accepta.

- Le Club récidivait le 29 août 1983 dans le cadre du programme -Aide aux équipements culturels-: réparation de la toiture, aménagement intérieur et

extérieur, électricité. Cette fois-ci, le Ministère s'engageait pour 58% des coûts jusqu'à concurrence de 13 050\$. La convention a été acceptée par la Municipalité le 16 avril 1984.

-P'tit train, va loin. Ce projet était adressé à Emploi Canada dans le cadre du programme -Aide au développement communautaire-. Il visait surtout l'aménagement intérieur du bâtiment: restauration des murs et planchers, des fenêtres, des perrons et des escaliers, décoration (draperies, tapis, meubles et murales, le tout effectué par des artisanEs RiverainEs); s'y est ajoutée une étude sur le tourisme. On prévoyait l'embauche d'un ouvrier, d'un directeur, d'un chercheur et d'artisans. Salaires et matériaux: 49 604\$. À réaliser de février à octobre 1982. Emploi Canada accepta le projet pour une somme n'excédant pas 17 280\$. Le rapport final rendait compte de 12 480\$ pour les salaires, 2 400\$ pour le matériel et 2 402\$ pour les autres dépenses. 15 personnes ont travaillé à cette rénovation et les buts fixés ont été atteints. Katimavik, un programme de bénévolat pancanadien, y a aussi contribué. La gare a alors pris belle allure pour les 25 années suivantes.

En 1985 avait lieu la bénédiction de l'ex-gare devenue centre artisanal et culturel. La même année, à l'occasion du Centenaire des parcs nationaux, le Club d'artisanat recevait le certificat « **Amis du patrimoine** ».

Après ces premières années très intenses, le Club d'artisanat Riverain pouvait enfin se consacrer à sa raison d'être, soit l'artisanat et les loisirs féminins: ateliers divers

avec accent sur l'initiation au tissage, tenue de la boutique, activités de financement et cela, sous la présidence de madame Gagnon qui a occupé ce poste jusqu'au 27 novembre 2002. Elle aura consacré 26 années à poursuivre un rêve et à le réaliser: sauver la gare et en faire un centre artisanal et culturel pour Rivière-Bleue. Cependant, son grand regret aura été de ne pas avoir réussi à la faire classer bâtiment patrimonial.

La relève a été assurée par madame Carmelle Gingras Bélanger de 2007 à 2014.

Elle sera remplacée par madame Angèle Landry jusqu'à la dissolution. Durant cette dernière période, l'accent a été mis sur le développement de la



Carmelle Gingras

boutique avec l'ajout de nombreux peintres, d'artisans du bois, de l'ardoise et de la vannerie, de produits du terroir et d'œuvres littéraires. Le tissage est resté à l'honneur avec trois métiers en fonction; des cours étaient offerts l'été et chaque commis à la boutique devait s'initier à cet artisanat traditionnel.

Le Club a aussi chapeauté, pendant quelques années, la CJS (Centre Jeunesse Service). De 2006 à 2015, la Journée champêtre du mois d'août a fait le bonheur des RiverainEs et des visiteurs en servant piques-piqués, crêpes, galettes, hot dogs, blé d'Inde et musique.



Journée champêtre



La gare en 1980

Dans le but d'améliorer l'offre aux visiteurs, Solange Daudelin et Laurette Beaulieu ont regroupé en plusieurs albums les photos du 75^e de Rivière-Bleue lesquelles avaient été alors exposées au jubé.

Au fil des ans, quatre expositions furent présentées: **Les belles d'autrefois** (les autos) et **Les travaux et les jours**, pour les photos, **Tissus et vêtements du monde** et **Autour d'un berceau** pour les objets anciens. Un ensemble de cartes postales sur Rivière-Bleue a aussi été produit et diffusé dans différents commerces de Rivière-Bleue.



Le conseil d'administration 2012



Angéla Daigle

En 2009, la gare, qui avait été citée bâtiment patrimonial par la municipalité en 2007, a été rénovée à nouveau, dotée d'un musée réalisé par des professionnels et d'un petit café, tout cela grâce au travail de la Corporation du patrimoine de Rivière-Bleue; celle-ci en assurera dorénavant la gestion. Le Club a gardé la gérance de sa boutique et, en échange des locaux fournis, en a assuré la gestion quotidienne, la réception des visiteurs du musée et le service du café. Angéla Daigle, a représenté le Club au sein de la Corporation. Cette entente durera jusqu'en 2023. En 2024 la Corporation a pris charge du tout. Le Club Riverain a demandé sa dissolution au Registraire et l'a obtenue le 24 juillet.

Une page s'est alors tournée.

En reconnaissance aux administratrices, aux bénévoles, aux artistes et artisanEs, souhaitons :
Que cette belle histoire se continue!

Laurette Beaulieu

Cercle des Fermières Riveraines



PORTES OUVERTES

Organisée par le Cercle des Fermières les Riveraines, mercredi le 11 décembre 2024 entre 19 heures et 21 heures au sous-sol de l'église.

Venez nous rencontrer dans notre local et voir les fruits du talent de nos artisanes.

Tirage de nos billets bénéfiques vendus par les membres et plusieurs cadeaux à faire tirer.

Merci de nous encourager !

Billets en vente aussi à la pharmacie : Lyne

Violette St-Pierre

Pour le Cercle des Fermières Riveraines

Petites annonces

Soyez visibles lors de vos marches!

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence:



COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- .. Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- .. Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens le plus sécuritaire.
- .. Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.

COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- .. J'anticipe la présence de piétons, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.
- .. Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- .. Je respecte les passages pour piéton : je ralentis et je cède le passage.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Des brassards réfléchissants sont parfois disponibles gratuitement au bureau municipal. Nous invitons petits et grands à s'en procurer un pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS:

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/a-pied-soyez-visible.pdf>

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/a-pied/ce-que-dit-la-loi>

Cet automne, à pied, soyez visibles!

À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.	Marchez sur le trottoir C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.	Traversez aux bons endroits Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.
---	---	---

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Société de l'assurance automobile Québec

Myriam Desrosiers-Roy
Agente en promotion et prévention des saines habitudes de vie
 CISSS Bas-St-Laurent
 Direction de la santé publique

Marché de Noël des artisans et organismes

Vous êtes un artisan? Vous êtes membre d'un organisme? C'est le temps de venir exposer vos travaux de toutes sortes lors du Marché de Noël des artisans et organismes qui se déroulera le dimanche 1^{er} décembre 2024 au Complexe Sportif de Rivière-Bleue. Pour réserver vos tables, veuillez communiquer avec Lise St-Pierre au 418-893-2350.

Marché de Noël
des artisans et organismes
Dimanche 1^{er} décembre 2024
de 10h00 à 16h00
Complexe Sportif Rivière-Bleue
Entrée gratuite! Venez nombreux!

Lise St-Pierre

Les sujets essentiels du mois



OBLIGATIONS LIÉES AUX PNEUS D'HIVER

La saison des pneus d'hiver est débutée. Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1^{er} décembre au 15 mars.

Il est donc important de les faire installer dès que possible – avant la première neige pour limiter les risques et le stress ! Comme les conditions printanières peuvent être très variables dans notre région, il est recommandé d'attendre quelques semaines après le 15 mars avant de faire poser les pneus d'été.

Pour être conforme, un pneu conçu pour la conduite hivernale doit présenter le pictogramme du flocon de neige dans une montagne ou être muni de crampons. L'utilisation de ceux-ci est permise du 15 octobre au 1^{er} mai. Une amende de 200 \$ à 300 \$ est prévue pour les conductrices et conducteurs qui ne respectent pas la réglementation.

Les pneus d'hiver sont conçus de façon à empêcher la neige de s'accumuler dans leurs rainures et la profondeur de celles-ci permet :

- d'améliorer la traction dans la neige
- d'évacuer rapidement la neige et la gadoue
- de réduire les distances de freinage
- d'accélérer en toute sécurité

Rappelons que la consigne environnementale à l'achat d'un pneu neuf est fixée à 4,50 \$ pour financer le programme de récupération des pneus usagés au Québec. Au Témiscouata, on estime à près de 32 000 pneus qui sont récupérés bon an, mal an. C'est votre garagiste qui reprendra vos pneus usagés sans frais grâce au programme provincial mais vous pouvez aussi les apporter

vous-même dans l'un des 4 écocentres de la région.

CHANGEMENT D'HEURE ET CHANGEMENT DE PILES

Le changement d'heure a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 novembre, soit plus exactement le dimanche 3 novembre à 2 h du matin. Nous avons reculé montres et horloges d'une heure pour revenir à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver). Nous gagnons alors une heure cette journée-là.

Un peu d'histoire

C'est en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, que la Chambre des Communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et de maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Puis, en 2006, le Canada a adopté la Loi sur le temps légal visant à normaliser l'heure entre le Canada et les États-Unis qui venaient d'adopter l'Energy Policy Act of 2005 ayant pour but l'économie d'énergie dans une optique environnementale.

Donc, depuis 2007, la période d'application de l'heure avancée est plus longue de 4 ou 5 semaines puisque nous avançons maintenant l'heure le deuxième dimanche de mars (au lieu du premier dimanche d'avril) et que nous revenons à l'heure normale le premier dimanche de novembre (au lieu du 2^e dimanche d'octobre).

Et le changement de pile

Et c'est devenu une habitude de profiter du changement de l'heure pour changer les piles des détecteurs de fumée pour notre sécurité. Souvenez-vous que pour protéger notre environnement, les piles usagées ne doivent pas se retrouver aux poubelles. Vous devez les apporter à l'un des points de dépôt de la Mini-Collecte comme les bureaux municipaux, les

écoles, au dépôt municipal ou encore à l'un des écocentres.

LES ÉCOCENTRES ACCESSIBLES GRATUITEMENT TOUTE L'ANNÉE

Le 2 décembre prochain, les écocentres du Témiscouata passeront à l'horaire hivernal.

Ceux-ci resteront ouverts durant toute la saison froide, mais avec un accès limité. Les usagers ont donc avantage à vérifier l'horaire d'hiver sur l'aide-mémoire ou sur le site ridt.ca afin d'éviter un déplacement inutile.

Les 4 écocentres (Dégelis, Pohénégamook, St-Michel-du-Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac) demeurent un service gratuit aux citoyens à longueur d'année et ils gagnent toujours en popularité avec près de 35 000 utilisateurs en 2024.

Au cours des deux dernières années, ils ont fait l'objet d'une cure de rajeunissement grâce à une demande au volet n°2 du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois administré par Recyc-Québec. Le projet a permis entre autres l'ajout de dalles de béton pour faciliter l'entretien, de même que l'installation d'un nouvel affichage, tant aux entrées qu'aux zones de dépôts avec des consignes de tri claires.

Il faut savoir que, au Témiscouata, 94 % des matières déposées dans les écocentres sont recyclées ou valorisées, soit tout près de 5 600 tonnes qui évitent l'enfouissement chaque année.

Le retour à l'horaire estival pour les écocentres se fera le 14 avril 2025.

NETTOYAGE DES TERRAINS AVANT L'HIVER

Novembre marque le temps idéal pour terminer le nettoyage des terrains avant l'hiver.

Ce faisant, chaque propriétaire doit souvent gérer des quantités importantes de matériaux que ce soit des résidus verts, comme les feuilles d'automne, des matériaux de construction/démolition ou encore des meubles et accessoires. Toutes ces matières ne doivent jamais se retrouver aux poubelles.

Pour les feuilles mortes par exemple, plusieurs options s'offrent à vous. Vous pouvez...

- ✓ les déchiqueter avec la tondeuse et les laisser sur place. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage, un engrais naturel qui enrichira vos sols.
- ✓ en faire un paillis pour vos plates-bandes du printemps prochain.
- ✓ en faire une réserve de matières brunes pour votre compostage domestique.
- ✓ les apporter avec vos branches, dans l'un des 4 écocentres ou des 15 dépôts municipaux présents dans la région.

Les matériaux de construction/démolition et les meubles et accessoires, ça va à l'écocentre où ils seront recyclés ou valorisés.

Bon ménage d'automne... !!!

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

LES PNEUS D'HIVER, MAINTENANT OBLIGATOIRES!

À l'approche de la saison hivernale, la Sûreté du Québec souhaite vous rappeler que les pneus d'hiver sont obligatoires sur tous véhicules entre le 1er décembre et le 15 mars. Si vous roulez avec vos pneus d'été entre ces dates, vous pourriez recevoir une amende allant de 200 \$ à 300 \$.



Pourquoi les pneus d'hiver sont-ils importants? Ils sont plus sécuritaires que les pneus quatre saisons. Ils offrent une meilleure adhérence à la route lorsque la température est sous le point de congélation.

Ils ont des rainures plus profondes, ce qui permet d'évacuer la neige plus facilement; d'avoir une meilleure adhérence à celle-ci; d'avoir une meilleure distance de freinage et permettent d'accélérer en toute sécurité.

Il est important d'installer le même type de pneus aux quatre roues. De plus, il faut noter que les roues avant et arrière s'usent à un rythme différent. C'est pourquoi il est requis de faire une rotation des pneus de son véhicule chaque saison afin de les conserver plus longtemps.

Les pneus à crampons et chaînes sont autorisés entre le 15 octobre et le 1er mai inclusivement. Les pneus à crampons (ou pneus cloutés) sont autorisés pour les véhicules de promenade, les taxis – ou automobiles assimilées à un taxi – ou bien pour les véhicules de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg. Les chaînes sont autorisées sur les pneus des véhicules d'urgence, des tracteurs de ferme, ou bien sur ceux des véhicules routiers utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal.

La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes et d'adapter votre conduite selon les conditions météorologiques.

Dave Ouellet, sergent
Coordonnateur local en police communautaire
Sûreté du Québec

La Police du CN vous recommande vivement la prudence cet hiver



Peu importe où vous habitez, la conduite d'un véhicule présentera fort probablement quelques difficultés dans les mois à venir. Le verglas, la neige, la giboulée et les conditions de voile blanc peuvent rendre la conduite automobile carrément dangereuse.

En fait, selon le Bureau de la sécurité des transports, les incidents aux passages à niveau atteignent un sommet en hiver. Cela s'explique par différents facteurs, notamment :

- La glace et la neige, qui compromettent la capacité des conducteurs d'arrêter et de manœuvrer leur véhicule;
- Les routes enneigées, qui camouflent les marques sur la chaussée;
- La poudrerie, le brouillard et le verglas, qui réduisent la visibilité;
- Les bancs de neige et la neige dans les arbres, qui diminuent les lignes de visibilité.

On peut réduire la probabilité d'être impliqué dans un accident de voiture grave durant l'hiver en planifiant bien les déplacements et en connaissant les règles de base de la sécurité ferroviaire.

Les simples conseils suivants vous permettront d'assurer votre sécurité près des voies ferroviaires cet hiver :

Planifiez vos déplacements à l'avance et vérifiez les prévisions météorologiques avant de prendre la route – non seulement pour l'endroit où vous vous trouvez mais aussi pour votre destination. Si les conditions se

détériorer pendant que vous conduisez, arrêtez-vous à la ville ou l'aire de repos la plus près et attendez de pouvoir reprendre la route en toute sécurité. Réduisez votre vitesse lorsque les conditions routières sont mauvaises. Ralentissez toujours suffisamment à l'avance à l'approche d'un passage à niveau. Plus vous avez le temps de réagir, meilleures sont vos chances d'éviter une collision.

Évitez les distractions à l'approche de passages à niveau : éteignez la radio et les ventilateurs du chauffage afin d'écouter pour savoir si un train arrive. La visibilité réduite et le bruit causé par une tempête peuvent empêcher de voir et d'entendre un train qui approche. Baissez la vitre – surtout en présence de glace ou de brouillard – et regardez des deux côtés avant de franchir la voie.

Soyez à l'affût de la signalisation ferroviaire : la neige peut couvrir les voies ferrées aux passages à niveau qui peuvent alors se confondre avec la route. Surveillez les panneaux d'avertissement et autres indications signalant un passage à niveau devant vous afin que vous puissiez vous préparer à arrêter, surtout si vous roulez la nuit.

Munissez votre véhicule de pneus d'hiver : ils comportent des rainures conçues pour adhérer à la glace et à la neige; vous limiterez ainsi les risques de glissade sur la route ou sur le côté d'un train. Les pneus toutes saisons peuvent commencer à perdre leur traction lorsque la température diminue sous 7°C.

Ne conduisez pas lorsque vos facultés sont affaiblies : l'alcool et les drogues, comme la marijuana, réduisent la capacité d'être attentif, de réagir rapidement et de faire des choix sécuritaires.

N'oubliez pas : Les trains peuvent passer à toute heure. Gare à votre sécurité cet hiver : Regardez. Écoutez. Vivez.

Un agent des ressources communautaires (ARC) du Service de police du CN est disponible pour fournir des renseignements supplémentaires sur la sécurité ainsi qu'une présentation en personne sur la sécurité à votre personnel. Pour contacter l'ARC le plus proche, veuillez appeler la ligne d'assistance du CN <https://www.cn.ca/fr/securite/service-de-police-du-cn> et demander à être contacté par un ARC du SPCN.

Service de police du CN





NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
17	18	19	20 Biblio 13 h à 15 h Parution du journal Entre deux lacs	21 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h	22 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h	23 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h Souper de Noel Vieille Gare 17h30
24 Cantine 16h à 19h	25	26 Biblio 18 h 30 à 20 h	27 Biblio 13 h à 15 h 1	28 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h	29 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h	30 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h
Décembre						
1 Cantine 16h à 19h Messe 16 h	2	3 Séance du conseil municipal 19 h 30	4 Biblio 13 h à 15 h	5 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h	6 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h Tombée du journal	7 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h
8 Cantine 16h à 19h	9	10 Biblio 18 h 30 à 20 h	11 Biblio 13 h à 15 h	12 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h	13 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h	14 Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16h à 19h
15 Cantine 16h à 19h Messe 16 h	16	17 Biblio 18 h 30 à 20 h	18 Biblio 13 h à 15 h	19	20	21



NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
17	18	19	20	21	22	23
			18h15 Cours patin	Hockey libre 15h30 primaire et 17h secondaire 20 h Hockey S. Noel	Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire 17h30 Patinage libre	8 h Cours patin 14h30 Patinage libre Hockey libre 16h primaire et 17h30 secondaire
24	25	26	27	28	29	30
Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire 18h Patinage libre	18h Cours patin 20 h Hockey B.Sozio	20 h Hockey J. Thibault	18h15 Cours patin 20 h Hockey D.Breton	Hockey libre 15h30 primaire et 17h secondaire 20 h Hockey S. Noel	Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire	8 h Cours patin 14h30 Patinage libre Hockey libre 16h primaire et 17h30 secondaire
Décembre						
1	2	3	4	5	6	7
18h Patinage libre	18h Cours patin 20 h Hockey B.Sozio	20 h Hockey J. Thibault	18h15 Cours patin 20 h Hockey D.Breton	20 h Hockey S. Noel Hockey libre 15h30 primaire et 17h secondaire	Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire	8 h Cours patin 14h30 Patinage libre Hockey libre 16h primaire et 17h30 secondaire
8	9	10	11	12	13	14
Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire 18h Patinage libre	18h Cours patin 20 h Hockey B.Sozio	20 h Hockey J. Thibault	18h15 Cours patin 20 h Hockey D.Breton	20 h Hockey S. Noel Hockey libre 15h30 primaire et 17h secondaire	Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire	8 h Cours patin 14h30 Patinage libre Hockey libre 16h primaire et 17h30 secondaire
15	16	17	18	19	20	21
Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire 18h Patinage libre	18h Cours patin 20 h Hockey B.Sozio	20 h Hockey J. Thibault	18h15 Cours patin 20 h Hockey D.Breton	20 h Hockey S. Noel Hockey libre 15h30 primaire et 17h secondaire	Hockey libre 15h30 primaire et 16h30 secondaire 20h30 FRONTALIER	8 h Cours patin 14h30 Patinage libre Hockey libre 16h primaire et 17h30 secondaire 20H FRONTALIER